



**Compte rendu de la Formation Spécialisée
(ex CHS-CT) du Comité Social d'Administration Local de
la DGE du mardi 24 mars 2026**

Présent.es :	La direction : Alexandre Gardette, président de l'instance ; Charles Simonnet ; Valérie Christien Jean-François BOEHM : inspecteur santé, sécurité au travail (ISST), Mme DELANNOY : assistante sociale, Mme COHEN : animatrice de la politique ministérielle de prévention (APMP), Mme BERNASCONI : médecin du travail, Jean-Luc Pourrey assistant de prévention de la DGE, Les représentant.es du personnel CGT et Solidaires.
Pour débiter l'instance, nous avons lu la déclaration liminaire (Nous vous l'avons transmise le jour même) En réponse, le président a indiqué que concernant les rappels des indus, seulement 3 cadres A sont concerné.es à la DGE, que les rappels se sont limités aux deux dernières années et pour des montants ne dépassant pas 150 €. La Division 1 a reçu les agent.es concerné.es. Le directeur ne comprend pas les délais imposés à la fois à la DGE et aux agent.es dans le recouvrement de ces montants. La direction considère que le sujet est clos au sein de notre direction. Nous ne pouvons que regretter également ces conditions et la CGT Finances Publiques revendique une remise gracieuse la plus large.	
A l'ordre du jour :	Il nous est rappelé que «la Directrice Générale a fait de la santé mentale une priorité 2026 en demandant aux Directions de mettre en place un certain nombres d'actions. Une réunion de chef.fes de service a eu lieu le 19 janvier 2026 pour présenter le plan d'actions. À l'appui de cette présentation, les chef.fes de service ont également reçu des fiches techniques utiles dans un certain nombre de situations. Il est donné comme exemple de fiche-réflexes les actions mises en place dans le cadre de la réintégration d'un.e collaborateur.ice pour raison de santé : visite de reprise auprès du médecin du travail ou encore faire un point pour s'assurer des conditions de reprise de travail avec l'agent.e, etc. L'objectif est de décharger autant que possible la responsabilité des chef.fes d'IFU et de service sur l'amélioration des conditions de travail et les risques suicidaires, ceux-ci relevant de la responsabilité du Directeur. La Direction indique que ces fiches formalisent ce que les RH font déjà ! La première page d'Ulysse DGE mentionne les contacts des acteurs.ices de prévention qui sont formé.es pour accueillir l'agent. La CGT FIP déplore que la DGFIP se préoccupe davantage de traiter les conséquences (le mal être des agent.es) plutôt que les causes (suppressions d'emplois, énièmes réorganisations de services...). Pour nous, ce plan relève plus de la communication que de nouveaux outils pour lutter contre ces risques, puisqu'il n'apporte pas de nouveautés à ce qui faisait déjà. À notre demande d'un binôme femme-homme pour assurer les missions de l'assistant de prévention,(cf liminaire) la Direction, qui ne veut pas formellement de ce partage et nous le déplorons vivement, répond que la collègue des RH, correspondante handicap, a suivi des formations et peut recueillir la parole d'agent.es. Elle précise que le traitement de ces sujets n'est jamais fait par une personne seule des services de la Div1. Par ailleurs, le Directeur a mentionné sa volonté de ne pas appliquer certains objectifs demandés par la Direction Générale notamment sur l'indicateur de traitement de RCTVA et restitution d'IS qui restera à hauteur de 80% au lieu de 89% demandés par la DG (89 % demandés déjà pour 2025, ce qui avait échappé à la Direction). Le Directeur a poursuivi en rappelant que notre administration fonctionne en vase communicant et ne
Plan d'actions DGFIP sur l'amélioration des conditions de travail et prévention des risques suicidaires.	

Le budget de la FS : propositions de dépenses =>>	sait pas si les demandes de la DGE sur l'évolution du périmètre seront entendues par la DG puisque cela conduirait à transférer la charge de travail sur les SIE. Aussi, sans attendre les résultats des travaux en cours à la DG sur le SIE de demain dans lesquels s'intègre l'examen du périmètre de la DGE, le directeur souhaite mener des réflexions sur l'organisation du travail à la DGE. Selon lui, le portefeuille, outre son augmentation, n'est plus le même qu'à la création de la DGE et comprend maintenant beaucoup de petites sociétés. Il souhaite réunir des agent.es, des chef.fes de services et les représentant.es du personnel pour réfléchir sur notre organisation du travail. Il a conclu en indiquant, qu'il n'a pas d'a priori, qu'il ne pose aucune limite à cette réflexion excepté qu'il n'y aura pas de changement pour le changement. - Le bilan des dépenses du budget de la FS en 2025 : Mme Valérie COHEN, a fait le point sur les dépenses votées en Formation Spécialisée pour l'année 2025. Pour rappel, ces dépenses sont divisées en 2 enveloppes : - une enveloppe locale qui est consacrée à l'acquisition de matériel (pour 27 056 € en 2025) qui a servi principalement à l'achat des bras support pour écran, des bracelets d'activités, un bureau assis debout sur prescription médicale, des casques Bluetooth pour les permanences, des sacs à dos, des souris ergonomiques. - une enveloppe régionale qui finance l'organisation de formations en matière de Santé, de sécurité et de conditions de travail (et qui peut être complétée par le reversement d'une partie de l'enveloppe locale ex : 6905 € en 2025). 25 sessions de formations ont été proposées à l'ensemble des agents, par ex : secourisme, lutte contre les violences sexistes et sexuelles, yoga des yeux, Pilates, etc pour un total de 15 602 euros. Mme COHEN nous a également présenté la ventilation des achats par famille de risque. Les outils de travail représentent 75% des achats. Elle nous a également présentés la ventilation par fournisseur. Nous ne pouvons que déplorer la situation quasi monopolistique de l'UGAP (63,48%) pour nos dépenses, compte tenu des prix pratiqués par cette centrale d'achats. Par exemple, pour les modèles de sac à dos achetés, l'UGAP les propose à 90 euros, alors qu'une simple recherche sur internet nous permet de trouver le même modèle 15 à 25 euros moins cher. Mme COHEN nous indique qu'elle est obligée de passer par ce fournisseur compte tenu du marché, sauf s'ils n'ont pas de stock ou qu'ils n'ont pas le produit voulu dans leur catalogue. La direction partage notre constat. Des dépenses à prévoir pour 2026 : des travaux à partir d'un budget.....virtuel ! Mme Cohen a précisé ne pas disposer à ce jour du montant du budget 2026. Pour autant nous avons voté, par anticipation, un certain nombre de dépenses. Pour les formations : secourisme, sécurité incendie, lutte contre les VSS, prévention des TMS, le Pilate (déjà reconduit pour 35 séances sur 2026), une formation sur la santé mentale (pour les managers cette année).
---	---

Les élus CGT demandent =>	Dès à présent, nous vous invitons à signaler à la DIV 1 (Marie-Emmanuelle Allouache) votre souhait de vous inscrire à certaines formations. Pour le matériel, seront commandés, après recensement des besoins, des sacs à dos, des bras pour écrans, des souris ergonomiques, 2 bureaux assis debout pour permettre aux agent.es de les tester (dans des box), puis si le budget le permet divers équipement de bureaux. Par ailleurs, les collègues qui auraient des problèmes de postures à leur bureau en raison de leur taille (grande ou petite) peuvent demander, sans passer par le médecin, un bureau dont la hauteur est réglable (l'ISST rappelle que les bureaux standards non réglables conviennent statistiquement à 60 % de la population mais il en reste 40 % qui n'a pas un bureau adapté à sa taille. Les prescriptions médicales de matériel sont, quant à elles, financées sans examen de la FS. La CGT a proposé la mise à disposition dans les toilettes des femmes de protections hygiéniques afin de lutter contre la précarité menstruelle. Cette question semble relever d'une opération d'ampleur lorsqu'on la demande à la direction qui nous répond : qui va les acheter ? comment les mettre à disposition ? il n'y a pas de repose-panier dans les toilettes !!! Et si jamais les autres directions ne prennent pas la même décision, il y a un risque que les collègues se servent dans nos locaux !). Bref, près d'une heure d'échange sur le sujet, d'argumentation de notre part (dont rappel du fait que cela fait partie de mesure mise en avant dans le plan DGFIP 2025-2027 Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes), de soutien de l'ISST (qui a rappelé la nécessité d'avoir des produits de qualité) et de l'APMP, la direction consent à examiner comment concrètement mettre en place cette mesure ! Ouf !!! Nous demandons également l'installation de distributeur de gel désinfectant dans chaque toilette car cela est particulièrement utile pour assurer une meilleure hygiène de la lunette de WC (comme il en existe dans les toilettes du local vélo). La direction va voir avec la société de ménage.
Accidents de services : Les élus CGT ont déploré la gestion catastrophique de l'épisode neigeux de janvier =>	Les accidents de services du 2ème semestre 2025 sont un accident de trajets et un accident sur site. Au cours de l'évocation de ces accidents, nous avons déploré le manque d'anticipation et de communication de la direction sur l'épisode neigeux de janvier 2026, qui aurait pu éviter bien des dommages et accidents. Nous avons appelé à réfléchir dès à présent aux mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation. Le directeur en appelle à la responsabilité individuelle des agent.es et précise qu'il est possible de rester en télétravail ces jours-là ! Il n'a pas d'opposition au recours au TT autant que nécessaire. Néanmoins, d'après la direction, ces journées de télétravail doivent être prises sur le contingent accordé dans le cadre des conventions de télétravail, et non en télétravail exceptionnel. Or, d'après l'article 17 du protocole RH télétravail à la DGFIP consultable sur Ulysse National (Les agents => Le Télétravail => Protocole RH), « le télétravail temporaire pour circonstances exceptionnelles, définies par le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 comme une situation exceptionnelle perturbant l'accès au service ou le travail sur site, ne constitue pas le mode normal de recours au télétravail. ». D'après la DRH de la DGE, la direction générale est maîtresse de l'octroi de télétravail exceptionnel, et n'a pour l'instant été activé qu'à l'occasion des Jeux Olympiques de Paris 2024. Cela va à l'encontre de l'article 18 du protocole précédemment cité qui indique que l'autorisation est « accordée sous la forme d'un courriel du chef de service ». Les élu.es CGT demandent à ce que l'information en cas d'événements pouvant entraîner un risque lors du déplacement jusqu'aux locaux de Romainville soit diffusée à l'ensemble des agents, et non seulement aux chef.fes de service, ce que la direction a accepté.

	Nous avons également demandé, en prévision de l'été et du risque de canicule, que le directeur anticipe également au maximum sur la possibilité d'élargir le télétravail ou quand c'est préférable pour les agents, facilite l'installation dans les locaux dans les endroits les moins chauds. Une fois de plus nous rappelons que la communication et l'anticipation de la part de la direction doivent être les plus efficaces afin de préserver la santé et sécurité des agents face aux situations à risques. Le directeur se dit prêt à mettre en place un « plan permanent » afin de pouvoir recourir au TT si c'est nécessaire, même en l'absence de convention signée lorsque les circonstances pourront le nécessiter. Nous avons rappelé le constat déjà fait que certain.es chef.fes prennent les mesures les plus adaptées à la situation des agent.es quand les circonstances le nécessitent mais ce n'est pas le cas de tous.tes d'où la nécessité que chaque agent.e sache ce qui lui est permis d'envisager ou pas.
Mise en place du WIFI réseau privé	La direction informe du commencement d'un test d'un réseau WIFI privé afin d'être joignable sur nos téléphones portables, ce qui est la moindre des choses dans les locaux de la DGFIP en 2026 ! Ce test commencera dans le courant de l'été, et des recensements de bureaux seront effectués pour la mise en place de « box », correspondant au matériel que nous pouvons avoir à notre domicile, ce qui semble être un argument allant dans le sens de l'absence d'émission d'onde à des doses anormales. Si le test s'avère positif, une généralisation dans les locaux de la DGE qui en ont besoin sera envisageable.
Registre Santé Sécurité 2ème semestre 2025	L'essentiel des annotations a porté sur les problèmes de température dans les bureaux(trop froid ou trop chaud) ainsi que des interrogations relatives au ménage. Selon la direction, l'ensemble des annotations ont fait l'objet d'une résolution. Les élus CGT font remarquer que des mesures faites globalement concernant les températures ne sont pas satisfaisantes pour répondre à des annotations du registre qui relèvent de cas particuliers. Nous faisons remarquer également à la direction que l'utilisation de l'outil « maison » Kronos ne doit pas empêcher les agent.es de servir le Registre Santé et Sécurité présent sur Ulysse DGE pour les sujets relatifs aux conditions de travail. En effet le RSS fait l'objet d'une présentation en FS et les élu.es sont ainsi informé.es des problèmes signalés par les collègues et les réponses apportées par la direction, il est donc important d'avoir de la visibilité et de la transparence. Nous incitons donc les agent.es à servir le RSS en plus de Kronos pour l'information des élus de la FS (Ulysse DGE => les agents => conditions de vie au travail => Registre santé et sécurité.
Questions diverses posées par les élus CGT ==>	=> Les élus CGT ont questionné la direction quant aux résultats de l'étude de satisfaction réalisée par le restaurant administratif. Cette étude a relevé une demande de la part des usages d'une offre plus large, notamment végétarienne, mais aussi du triptyque Burger/Gratin/Pizza, ainsi qu'un manque de chaleur des plats. Pour la direction, nous ne devrions pas nous plaindre car la cantine est moins chère qu'à d'autres endroits et puis certaines directions n'auraient même pas de cantine du tout (cf DNVSF dans les futurs locaux du 11ème arrdt). Les élus CGT ont fait remarquer une hausse de prix de certains plats et un manque d'hygiène en relation avec le fait d'utiliser tous les mêmes ustensiles pour se servir les entrées et les desserts. Nous demandons à ce que du gel hydroalcoolique soit à dispositions des usagers. Le responsable de la cantine nous a déjà répondu que cela ne fait pas partie de ses obligations ! Cela nous choque car le coût d'un gel hydroalcoolique aux niveaux des caisses, comme demandé, est ridicule !

	L'étude de la qualité de l'eau de la cantine a été effectuée et se révèle conforme aux normes.
Pompe à vélo	=> Sur notre énième demande d'installation d'une pompe à vélo dans le local par le propriétaire, la direction nous annonce que ce dernier va acheter un équipement comprenant socle de fixation du vélo + outils pour les réparations + pompe, bref un équipement massif a priori à la charge des locataires (donc l'administration pour les bâtiments A et B) ! <i>(Il ne faudrait quand même pas changer un modèle où ce sont toujours les finances publiques qui assurent la rentabilité des projets privés (et dans le domaine de la spéculation immobilière sur la location de bureaux, tout va bien !)</i>
Don du sang	=> Sur l'organisation d'une collecte de sang dans le bâtiment, la direction informe que c'est en discussion avec l'Établissement Français du sang qui doit s'assurer d'une présence minimale d'agent.es dans les locaux (3 DNS) afin d'avoir un potentiel de donneur.euses suffisant pour venir (cf le sondage en cours adressé par mél le 26 mars).
Fumées ...	=> Nous alertons à nouveau suite à la réouverture des patios sur les risques provoqués par les fumées de cigarettes, des bruits des conversations, des murs qui tremblent quand les portes claquent. La direction répond qu'une étude sur le réaménagement de la circulation dans les patios est à l'étude pour inciter des fumeur.euses à s'éloigner des fenêtres (cf message du directeur du 25/03/26). Le propriétaire ne voulant pas financer ces travaux, ce sera bien évidemment à la charge de la DGE ! <i>(ouf ! on ne voudrait quand même pas mettre Goldman Sachs sur la paille !)</i>
Odeurs	=> Au sujet des problèmes des bacs à hydrocarbure et à graisse au sous-sol ayant causé les fortes odeurs, les travaux de réparations sont terminés. Il reste une présence d'eau à en endroit où il ne devait pas y en avoir sans que personne ne sache pourquoi ni d'où ça vient ! Les mesures de l'air effectuées à deux reprises n'ont pas relevé de danger. => Le sujet des souris et cafards a été abordé (cf mél du directeur du 25/03).
Souris - cafards	La société interviendra dorénavant trimestriellement et sur l'ensemble des étages de façon préventive (initialement c'était prévu uniquement pour le RDC, ben oui c'est bien connu, ces bêtes ne se déplacent pas dans les étages !) À la question de savoir comment les souris qui vont mourir dans n'importe quel endroit du bâtiment sont récupérées, la DRH répond que : non, les souris meurent juste à l'endroit où a été mis l'appât qu'elles ont mangé et donc sont récupérées à cet endroit ! Nous avons répondu que ces éléments de langage sont bien rassurants mais nous semblait hautement improbable ! Pour l'ISST, une souris est toute petite, sèche vite et donc ne va pas occasionner d'odeur gênante... Il rappelle en revanche la dangerosité des urines de souris (leptospirose). Il pointe également le problème de l'environnement proche du bâtiment où de nombreux déchets alimentaires peuvent attirer les souris. La direction indique se rapprocher de la mairie à ce sujet.
Contrôle interne	Nous avons souhaité avoir des explications sur le contrôle interne chaotique mené sur l'utilisation de MIRA. Certain.es collègues ont en effet été invités à se justifier sur des connexions sur cet applicatif qu'ils n'avaient jamais réalisé. Ce n'est qu'après avoir laissé monter le stress (et suite à leur demande!) que les agent.es ont été informé.es que les remontées de données étaient fausses. La direction nous précise que les données sont extraites par la Centrale mais qu'une période a fait l'objet d'un bug et doit être neutralisée !

Les élus Solidaires demandent des précisions sur le ménage :	La société de ménage Arc en Ciel a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en décembre 2025. Néanmoins, un délai de 3 mois a été donné afin de trouver un repreneur tout en assurant une continuité de service. Depuis le 19 mars, les agent.es de nettoyage travaillent sous la bannière de la société Nickel ! Ce point sur les questions de ménage, nous a permis de relayer les interrogations au sujet du tri sélectif où certain.es ont constaté que l'ensemble des sacs seraient ramassés dans un seul contenant, la direction nous indique que chaque sac a un code couleur différent et qu'ils sont séparés une fois le ramassage terminé. Il est donc toujours nécessaire de trier les déchets selon les différents bacs de tri.
A venir : CSAL	Le prochain CSAL de la DGE se tiendra le 27 mai 2026 => transmettez nous d'ici là les sujets ou questions que vous souhaitez faire remonter.

Les élus CGT présents à la FS : Titulaires = Emmanuelle Bidaux, Sylvain Delier, Camille Gras, Romane Péchillon – Suppléants = Antoine Garnier, Chor-Ly Lim, Norah Lim, restent à votre disposition pour toutes précisions